



Mais où sont les assistant·es sociaux·ales de l'Éducation nationale ?

Cette rentrée 2019-2020, met de nouveau à mal les trois services sociaux de l'Éducation nationale. En effet, nous commençons cette rentrée sans aucune création de postes d'AS sur l'ensemble du territoire national. Néanmoins, nous le constatons au quotidien le manque de personnel est criant. Et pourtant, cette année encore, ces services sociaux subissent de plein fouet la politique d'austérité menée par le gouvernement de Monsieur. Macron.

Dans de trop nombreuses académies, ce sont encore des dizaines de postes vacants qui ne sont pas pourvus depuis la rentrée, ce sont des équipes éducatives, des familles, des élèves, des étudiant·es, des personnels qui ne peuvent pas rencontrer d'assistant·e social·e au sein des établissements scolaires ou dans les administrations. C'est encore plus de redéploiement, de mise en réseau etc.

Pour exemple, dans l'académie de Créteil, et plus particulièrement dans le département de la Seine-Saint-Denis, pour la première fois, des collèges et des lycées se verront dépourvus de service social scolaire. Comment est-ce possible alors que de nouveaux établissements ont vu le jour? Comment est-ce possible dans ce contexte social dégradé, où tout le monde s'interroge sur le devenir de la protection de l'enfance et où tout le monde s'accorde sur la nécessité d'une prévention renforcée notamment dans l'Éducation nationale ? Ainsi se met en place un réseau qui, pour cette rentrée, ne concernera que trois établissements, mais nous pouvons déjà imaginer que dans les prochaines années le nombre de collèges et de lycées sans service social scolaire ne fera que s'accroître. Qu'en est-il alors de l'égalité de traitement sur le territoire et de la continuité des services publics ?

Cette situation est inacceptable pour l'ensemble des élèves et des familles que les assistant·es sociaux·ales scolaires accompagnent au quotidien. Le service social en faveur des élèves est nécessaire dans tous les établissements et ce quel que soit le territoire. Il ne peut y avoir de choix à faire, au nom des restrictions budgétaires, entre des communes dites plus favorisées que d'autres. La maltraitance faite aux enfants, le handicap, les violences conjugales, la prostitution des mineur·es, la souffrance psychologique, le décrochage scolaire, l'absentéisme, le besoin d'écoute, de conseils etc. ne sont pas l'apanage des « pauvres ».

Le service social en faveur des élèves a pour missions de contribuer à la prévention de l'échec scolaire, de l'absentéisme et du décrochage, à la protection de l'enfance et des mineur·es en danger, à l'amélioration du climat scolaire. Ce service concourt aussi à l'inclusion, soutient et accompagne les parents dans leurs fonctions éducatives, concourt au renforcement de la coopération entre l'école et les parents. Et pourtant, comme le dit si bien notre ministre, M. Blanquer, l'accompagnement social des élèves demeure l'une des conditions clés de la réussite de toutes et tous les élèves.

Et que dire de l'épuisement des professionnel·les pour lequel·les le travail ne fait plus sens, qui ne peuvent mener à bien leurs missions et qui doivent faire face à une souffrance éthique ?

Alors, que fait le gouvernement de M. Macron, attend-il que disparaissent les assistant·es sociaux·ales de l'Éducation nationale ?

La CGT Éduc'action continuera de se battre pour exiger en urgence la création de postes d'assistant·es sociaux·ales pour les trois services sociaux et pour un véritable service public de l'Éducation Nationale.